

COMMUNE DE LUGNY

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022
COMPTE RENDU

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt-deux, le six avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15, la séance est au public.

PRÉSENTS : Messieurs G.GALEA, F.GOLLEAU, F.ROUGEOT, F.REDOUTEY, J-C LALANNE, P.GOURLAND, P.POINT, P.MILLOT et J.GAYET.

Mesdames A.BLANC et L-M.DRAPIER, M.MARCK, S.GOYON et C.CHEVALIER.

ABSENTS : M T.THEVENARD (pouvoir donné à P.POINT).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme L-M DRAPIER est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

1) VALIDATION COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 26 JANVIER 2022

Le compte rendu du conseil du 23 février est approuvé avec 1 abstention de M F.ROUGEOT (n'a pas eu le temps d'en prendre connaissance).

Le compte rendu du conseil du 08 mars est approuvé.

2) VOTE des 4 TAXES

Délibération 2022 / 015

M Le Maire de Lugny, rappelle au Conseil Municipal les taux votés lors de la séance du Conseil Municipal du 07 AVRIL 2021 ainsi que les produits correspondants et propose de ne pas augmenter les taux des taxes communales pour 2021.

TAXES 2022	TAUX 2022	BASE D'IMPOSITION	Produit Correspondant
TAXE FONCIERE (Bâti)	(20,08*2)=40.16	985 900	395 937 €
TAXE FONCIERE (non bâti)	41,52	220 000	91 344 €
PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022			487 281 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES / COEFICIENT CORRECTEUR			37 713 €
TH s/RESIDENCE SECONDAIRE			38 909 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES DC RTP			11 892 €
TOTAL PRODUIT FISCAL 2021			575 795 €
Prélèvement GIR			-42 551 €
SOLDE FISCAL 2020			533 244 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

3) VOTE Budget COMMUNAL 2022

Délibération 2022 / 016

Le budget Communal 2021 est présenté et approuvé à l'unanimité, lequel peut se résumer ainsi

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES BUDGETAIRES	Dépenses	CHAPITRES BUDGETAIRES	Recettes
011-Charges à caractère général	454 550,00 €	002-Résultat d'exploitation exporté	628 413,27 €
012-Charges de personnel	367 450,00 €	013-Atténuation de charges	5 000,00 €
014-Atténuation des produits	58 051,00 €	070-Ventes de produits de services	33 700,00 €
022- Dépenses imprévues	15 000,00 €	073-Impôts et taxes	614 927,00 €
023-Virement à la section d'investissement	586 786,27 €	074-Dotations et subventions	164 167,00 €
042 Opération d'ordres entres sections	39 426,00 €	075-Autres produits de gestion courante	185 000,00 €
065-Autres charges de gestion courante	69 735,00 €	076-Produits financiers	1,00 €
066-Charge financières	23 243,00 €	077-Produits exceptionnels	1 500,00 €
067-Charges exceptionnelles	18 327,00 €		€
068-Dotation aux provisions	140,00 €		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT-DÉPENSES	1 632 708,27 €	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT-RECETTES	1 632 708,27 €

INVESTISSEMENT

OPÉRATIONS BUDGETAIRES	Dépenses	CHAPITRES BUDGETAIRES	Recettes
OPFI-Opérations financières	496 581,91 €	OPFI-Opération financière	735 481,02 €
10- Equipement et matériel	128 080,48 €		€
10001 Vie du Village	71 050,00 €	10001 Vie du Village	4 000,00 €
10004 Travaux Bâtiments	3 998,00 €	10004-Travaux Bâtiments	46 943.50 €
10007 Ecole	23 800,00 €	10007 Ecole	17 280,00 €
10011-Salle Evènementielle	2 500,00 €	10011-Salle Evènementielle	352 417,00 €
10013- Acquisition terrain	31 500,00 €		
10014-Accessibilité ADAP	€		€
10044- Bâtiments Locatifs	129 788,39 €		€
12-Extension de réseau	80 395,53 €		€
39-Bois et Forêts	84 510,00 €	39-Bois et Forêts	15 000,00 €
51-Cimetière	5 000,00 €		€
54-Mairie	7 500,00 €		€
57-Voirie	151 417,21 €	57-Voirie	45 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT-DÉPENSES	1 216 121,52 €	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT-RECETTES	1 216 121,52 €

4) VOTE Budget St PIERRE 2022

Délibération 2022 / 017

Le budget Lotissement St Pierre 2022 **est présenté et approuvé à l'unanimité**, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement à l'équilibre pour 45 632,00 €

Dépenses et Recettes d'Investissement à l'équilibre pour 20 250,00 € (vente du dernier terrain sur le lotissement St Pierre)

5) FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT

Délibération 2022 / 018

M Le Maire informe les élus avoir reçu en mairie un courrier de la Direction de l'Insertion et du Logement Social afin solliciter la Commune de Lugny afin d'attribuer une subvention en destination du Fond de Solidarité Logement pour l'année 2022.

La vocation du FSL s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant. Le montant pourrait être de 035€/habitant (943).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser un montant de 330,05 € au dit fond.

6) TAUX DE PROMOTION / AVANCEMENT

Délibération 2022 / 019

Le Conseil Municipal fixe le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur à 100 %.

Le conseil adopte les taux proposés par une abstention et 14 voix pour.

7) PSYCHOMOTRICIENNE/LOCATION SALLE EVENEMENTIELLE

Délibération 2022 / 021

M F.GOLLEAU soumet la demande de **Mme Claire PERRET**, agissant en qualité de psychomotricienne, qui souhaite occuper temporairement un bâtiment public en installant des séances de psychomotricité en salle située à l'étage de la salle polyvalente de Lugny (un samedi après-midi par mois).

Après concertation, les élus adoptent par 13 voix pour et deux abstentions, la location de la salle précitée pour la somme de 60.00 € par après-midi, à Mme PERRET.

8) CIMETIERE / DIMENSIONS DES CAVURNES

Est porté à connaissance des élus, un problème de dimensions des cavurnes au cimetière de Lugny.

Les dimensions seront donc portées de 60x90cm à 75x90cm.

Le règlement intérieur sera par conséquent modifié.

9) TABLEAU DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Pas de question concernant l'organisation du bureau de vote, il est convenu d'adopter le port du masque en tant que conseillers.

10) POINT SUR LA PHARMACIE

La pharmacie n'a toujours pas joints la société AMETIS.

M F.ROUGEOT demande de rencontrer ladite société, après concertation et discussion, il ressort que 12 élus souhaitent mettre en place cet échange (2 absents, un contre, 12 pour). Ainsi sera programmée cette réunion.

M Le Maire informe que face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de LUGNY tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien

La commune de LUGNY souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Ainsi, 1500€ vont être versés via un organisme constitué par l'état, au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

Mme L-M DRAPIER demande ce qu'il est prévu de faire pour l'accueil et surtout la prise en charge autre que financière.

M Le Maire précise qu'il existe trois possibilités :

- Hébergement (géré par la préfecture)
- Collecte de matériel (géré par la mairie)
- Dons (fond versé par la mairie)

La mairie est en attente de contact de la part de la préfecture pour l'accueil d'ukrainiens. C'est la préfecture qui contactera la mairie en fonction des besoins et demandera à ce moment-là les disponibilités de la commune. A noter que les personnes qui souhaitent héberger doivent se faire connaître en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Achat d'un écran téléviseur, 7 personnes votent pour le mettre en mairie, 6 pour le mettre dans la salle événementielle et 2 abstentions. Cet écran a pour but d'imager les différents manuscrits, afin que ces écrits soient plus compréhensifs.
- M Le Maire informe qu'un agent administratif est actuellement en arrêt jusqu'au 13 avril 2022
- Lors des prochains vœux du Maire, les parents des nouveaux nés de 2020 et 2021 sont invités à venir se présenter ainsi que leur bébé, afin de recevoir un petit cadeau de la part de la Mairie.
- Signalement d'une voiture mal garée de façon récurrente, stationnement dangereux, situé « rue de Mâcon ». Mrs GAYET et LALANNE sont chargés d'avertir le propriétaire.
- Le chantier des bornes électriques sera terminé entre le 11 et le 17 Avril 2022. Elles seront opérationnelles à la fin du mois.
- Proposition de prendre quelqu'un pour gérer tout ce qui est communication, une réunion entre conseillers va être réalisée pour discuter des besoins et de la pertinence.
- Rappel du spectacle offert à la population le 22 avril « sois belle et tais-toi » 130 personnes maximum.
- Commissions : la majorité des commissions vont se réunir afin de faire le point sur leurs activités en fonction du budget que nous venons de voter.

Le prochain Conseil est fixé au mercredi 18 mai 2022.

Fin de la séance 22h50.

Le Maire,
Guy GALÉA

